

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Melle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. DESEILLE - Mme ROY - M. BORDAT - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Rénovation urbaine - Quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche - Développement économique - Etude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une pépinière d'entreprises menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon - Participation de la Ville

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'implantation d'une pépinière d'entreprises dans un quartier dijonnais concerné par le Projet de Rénovation Urbaine (les Grésilles et la Fontaine d'Ouche) est né de la volonté conjointe de la Ville et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon.

Cette dernière part du constat qu'une telle structure, peu présente dans l'agglomération dijonnaise, est adaptée pour soutenir la création d'entreprises. Son implantation dans l'un des deux quartiers faisant l'objet d'un Projet de Rénovation Urbaine viendrait renforcer la diversification fonctionnelle souhaitée par la Ville, en apportant une dimension économique aujourd'hui peu présente.

C'est pourquoi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon a accepté de conduire une étude visant à identifier la pertinence, préciser la localisation et définir le montage opérationnel d'un tel équipement. Elle a associé à sa réflexion les collectivités (Ville, Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, Région Bourgogne), la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or.

Il a été convenu que l'étude se décomposerait en deux volets :

- une étude d'opportunité, qui a d'ores et déjà été menée en interne par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon ; il s'agissait d'étudier la pertinence de l'implantation d'un tel équipement dans l'agglomération dijonnaise, avec un recensement des besoins des créateurs (en y associant les opérateurs qui les accompagnent tels que la Boutique de Gestion, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Bourgogne Active, le Réseau Entreprendre), une analyse juridique, et une étude comparative avec d'autres sites en France;
- une étude de faisabilité opérationnelle, comprenant notamment les investissements à réaliser, l'objectif étant une restitution des deux volets de l'étude au 1^{er} trimestre 2009.

Il est proposé que la Ville, en tant que porteur des Projets de Rénovation Urbaine sur les deux quartiers prioritaires de la commune, accompagne financièrement la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon dans cette démarche aux côtés des autres partenaires locaux, en lui accordant une aide de 7 500 € représentant 15 % de l'ensemble des dépenses estimées à 50 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude proposé aux partenaires se présente ainsi qu'il suit.

Dépenses		Ressources		
Etude d'opportunité : CCI Dijon 30 jours (agents + charges)	15 000 €	CCI Dijon	30 %	15 000 €
		Région *	25 %	12 500 €
		Ville de Dijon	15 %	7 500 €
		Grand Dijon	15 %	7 500 €
		Caisse des dépôts	15 %	7 500 €
Etude de faisabilité : Prestation cabinet d'étude indépendant	35 000 €			
Total dépenses	50 000 €	Total ressources	100 %	50 000 €

* Le FEDER pourrait financer pour partie l'étude aux côtés de la Région Bourgogne

La subvention de la Ville serait versée dans les conditions suivantes :

- versement d'un acompte de 50% au démarrage de l'étude,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue de l'étude.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon – représentée par M. Patrick Laforêt, Président, - Place Jean Bouhey – BP 17 440 – 21 074 Dijon cedex - une participation de la Ville de 7 500 €, pour mener une étude de faisabilité relative à la création d'une pépinière d'entreprises dans un quartier dijonnais concerné par le Projet de Rénovation Urbaine (les Grésilles et la Fontaine d'Ouche) ;

2 - dire que le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 50% au démarrage de l'étude,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue de l'étude;

3 - dire que le montant de la dépense, qui s'élève à 7 500 €, sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

22 DEC. 2008



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 22/12/08